



PRÉFET
DE LA SARTHE

Le Mans, le 12 novembre 2019

Structure d'Accompagnement vers la Sortie (SAS) de Coulaines

A la suite des déclarations effectuées par un comité de riverains de Coulaines, Nicolas Quillet, préfet de la Sarthe, tient à rappeler la procédure juridique suivie pour la création de la Structure d'Accompagnement vers la Sortie de Coulaines.

Ce projet, porté pour le compte de l'Etat - Ministère de la Justice, par l'Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice (APIJ), a fait l'objet d'une enquête publique du 1^{er} mars 2019 au 1^{er} avril 2019 dans le cadre d'une procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP). Par arrêté préfectoral du 11 juillet 2019, ce projet a été déclaré d'utilité publique.

Consécutivement à cette déclaration d'utilité publique, le juge des expropriations a été saisi pour procéder au transfert de propriété. L'ordonnance d'expropriation a été prononcée le 23 septembre 2019.

Le terrain concerné est situé au nord de l'actuelle Maison d'Arrêt tandis que l'implantation du projet de lotissement se situe au sud.